



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dolomieu s'est réuni, salle de réunions de la Mairie de Dolomieu, sous la présidence de Madame Delphine HARTMANN.

Date de Convocation : Mardi 8 avril 2025

Etaient présents : Séverine AMANN, Claude CHARVET, Sylvie COSTA (arrivée à 18h15), Maryse CURTET, Yves DE CAMARET, Noémie FRANCHELLIN, Lise-Marie LOPES, Claude MOUNIER, Claudette ROJON et Angélique VIDEAU.

Etaient absents et ayant donné pouvoir : Marie-Joséphine BONNIN à Séverine AMANN, Martine RIVIER à Claudette ROJON.

Etant excusés : Jean-Michel ALLAGNAT, Aurélie CHARREL, Adrien DURAND

Secrétaire de séance : Séverine AMANN

Les membres présents étant au nombre de 10 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 16 conseillers en exercice, le quorum est atteint (à noter l'arrivée de Madame Sylvie COSTA à 18h15)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2024
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 février 2025
- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Approbation du budget primitif 2025
- Aide aux familles pour le transport scolaire
- Aide aux familles pour les voyages scolaires de découvertes 2025
- Contrat de location du logement 813 - Résidence Coron, 7 rue de la Poste

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente présente Madame Christel GRASSOT qui fera prochainement partie des membres du CCAS en remplacement de Monsieur Eddy BAFFREY, et la remercie de sa présence.

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2024**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2024.

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 février 2025**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 février 2025.

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

N°2025-11-04-01 Approbation du compte de gestion 2024

Le compte administratif et le compte de gestion étant concordants, Madame la Présidente propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, la Présidente du CCAS (cf. annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 dressé par Monsieur le Trésorier municipal identique au compte administratif 2024
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------------------	-------------------	------------------------

N°2025-11-04-02 Approbation du compte administratif 2024

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte administratif 2024 arrêté comme suit (cf. annexe) :

Fonctionnement réalisé 2024	Dépenses	Recettes	Résultat net 2024	Résultat cumulé 2024
	93 270.43 €	90 609.81 €	- 2 660.62 €	12 334.38 €
		Résultat antérieur	14 995 €	

Investissement réalisé 2024	5 805.75€	12 289.08 €	6 483.33 €	24 929.12 €
		Résultat antérieur	18 445.79 €	

Madame la Présidente quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------------------	-------------------	------------------------

Arrivée de Madame Sylvie COSTA.

N°2025-11-04-03 Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Madame la Présidente propose d'affecter au budget primitif 2025 le résultat définitif d'exploitation excédentaire de l'exercice 2024 d'un montant de 12 334.38 euros :

- En recette de fonctionnement, au compte R002 - résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------------------	-------------------	------------------------

N°2025-11-04-04 Approbation du budget primitif 2025

Madame la Présidente propose d'adopter le budget primitif 2025 dont la balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	101 400 €	101 400 €
INVESTISSEMENT	25 929 €	25 929 €
TOTAL	127 329 €	127 329 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------------------	-------------------	------------------------

Madame Lise-Marie LOPES demande à quoi correspond la dépense prévue au compte 65748 « Subvention aux associations » ainsi que l'APA.

Madame la Présidente répond qu'il s'agit du montant initialement prévu pour l'aide à l'adhésion des familles. Concernant l'APA, une réponse précise sera prochainement transmise au CCAS.

N°2025-11-04-05

Aide aux familles pour le transport scolaire

Madame la Présidente expose que la Région Auvergne Rhône Alpes a pris la décision de supprimer la gratuité du transport scolaire pour les élèves isérois de l'enseignement secondaire (collège et lycée), à compter de septembre 2025.

Le coût du transport par élève pour la prochaine rentrée est estimé à 120 euros. Sur la commune de Dolomieu, en 2024, le nombre d'élèves du secondaire était de 327 élèves.

Dans la limite des crédits disponibles au budget 2025, elle propose l'adoption d'un soutien financier du CCAS aux familles en fonction du quotient familial, pour le transport scolaire des jeunes dolomois du secondaire selon le barème suivant :

QUOTIENT FAMILIAL	% de participation financière du CCAS/coût du transport	AIDE PAR ENFANT
Inférieur ou égal à 800	50%= ½ du ticket	60 euros
Supérieur à 800 et jusqu'à 1200	33% = 1/3 du ticket	40 euros
Supérieur à 1200 jusqu'à 1800	17% = 1/6 ^{ème} du ticket	20 euros

Le présent dispositif sera valable à compter de la rentrée scolaire 2025/2026. La participation sera versée aux familles par mandat administratif sur présentation de documents justifiant le quotient familial, l'inscription de l'enfant dans un

établissement scolaire du secondaire, l'achat d'un titre de transport, ainsi qu'un RIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité :

- **D'ATTRIBUER** une participation financière aux familles pour le transport scolaire des jeunes dolomois du secondaire selon le barème et les conditions déterminées ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2025 pour un montant maximum de 6 000 euros.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
------------------	-------------------	------------------------

Madame Lise-Marie LOPES estime que l'aide aux familles pour le transport scolaire est faible.

Le Conseil d'administration s'interroge sur la communication autour de l'aide aux transports. L'idée d'une communication dans le cadre du forum des associations est mise en avant ainsi qu'un mot sur le portail des familles des élèves actuellement en CM2. Une communication sera également réalisée sur les supports communaux.

N°2025-11-04-06 Aide aux familles pour les voyages scolaires de découvertes 2025

Madame la Présidente expose que l'école élémentaire Elie Cartan organise deux voyages scolaires de découverte en mai 2025 en Camargue et au Vercors, pour respectivement 47 et 43 enfants, moyennant une participation des familles de 150 € et de 100 € par enfant.

La Commune de Dolomieu concourt déjà financièrement au projet en accordant une participation de 7 € par enfant et par nuitée, versée au Sou des écoles de Dolomieu.

Madame la Présidente propose d'apporter un soutien supplémentaire identique aux familles selon le modèle communal soit 7 € par enfant et par nuitée du séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une participation financière de 7 € par nuitée et par enfant participant aux voyages scolaires de découverte 2025, organisés par l'école élémentaire Elie Cartan,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2025 pour un montant maximum de 1 600 euros,
- **DE VERSER** la somme correspondante au Sou des écoles de Dolomieu.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------------------	-------------------	------------------------

Madame Lise-Marie LOPES demande si le Département est susceptible de participer à l'aide pour les classes découvertes et dans l'affirmative à quelle hauteur serait cette participation financière.

Madame la Présidente précise qu'une demande de subvention dans le cadre des initiatives locales a été faite et qu'une réponse favorable de principe a été faite sous réserve du vote en commission permanente du Département pour une subvention de 2000 euros.

N°2025-11-04-07 Contrat de location du logement 813 - Résidence Coron, 7 rue de la Poste

Madame la Présidente informe que le logement n°813 de la Résidence Coron est vacant depuis le 4 avril 2025.

A ce titre, en vue de rechercher un nouveau locataire, elle propose de réviser le loyer de l'appartement, un T2 duplex de 47.71 m², fixé suivant la dernière révision au 1^{er} mai 2024, à 376.42 euros par mois.

S'agissant d'un logement à caractère social, le prix du nouveau loyer ne peut s'aligner sur les prix du marché privé. Néanmoins, au vu de l'emplacement de l'appartement en centre-ville et des travaux de rénovation des volets extérieurs entrepris récemment, le nouveau loyer pourrait être arrêté à 420 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le loyer du logement n°813 de la Résidence Coron, 7 rue de la Poste, à 420 euros par mois, à compter de la date d'exécution de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------------------	-------------------	------------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements des enfants pour les cartes de vœux et des bénévoles du C.C.A.S pour l'aide apportée tout au long de l'année :
Date prévue le mardi 13 mai 2025 à 17h15 dans la cour de l'école élémentaire (prévoir une communication sur le sujet ainsi que l'achat de boissons, goûter et de cadeaux).
- Repas des aînés :

Date prévue pour le repas des aînés : le dimanche 26 octobre 2025

- Prochaine réunion du CCAS : le vendredi 20 juin 2025 à 18h (préparation du repas des aînés)

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h25.

A Dolomieu, le 17/04/2025

La Secrétaire de séance,

Séverine AMANN

La Présidente du CCAS,

Delphine HARTMANN



Delphine Hartmann

